

3.1



COMMENTRY
MONTMARAU
NÉRIS
COMMUNAUTÉ

DOCUMENTS GRAPHIQUES


ECHELLE : COMMUNE

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

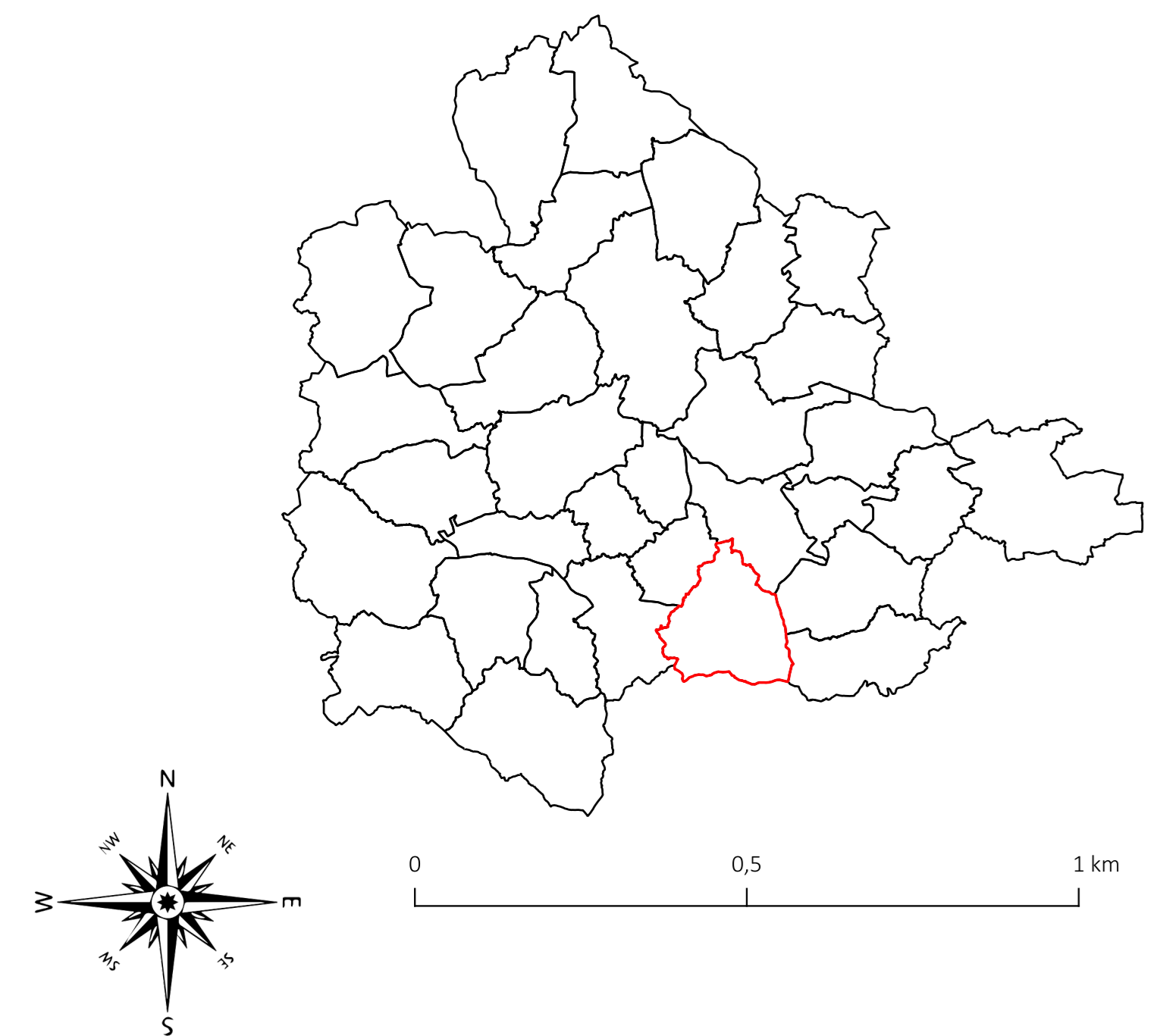
APPROUVÉ LE : 07/10/2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire


ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Beaune-d'Allier



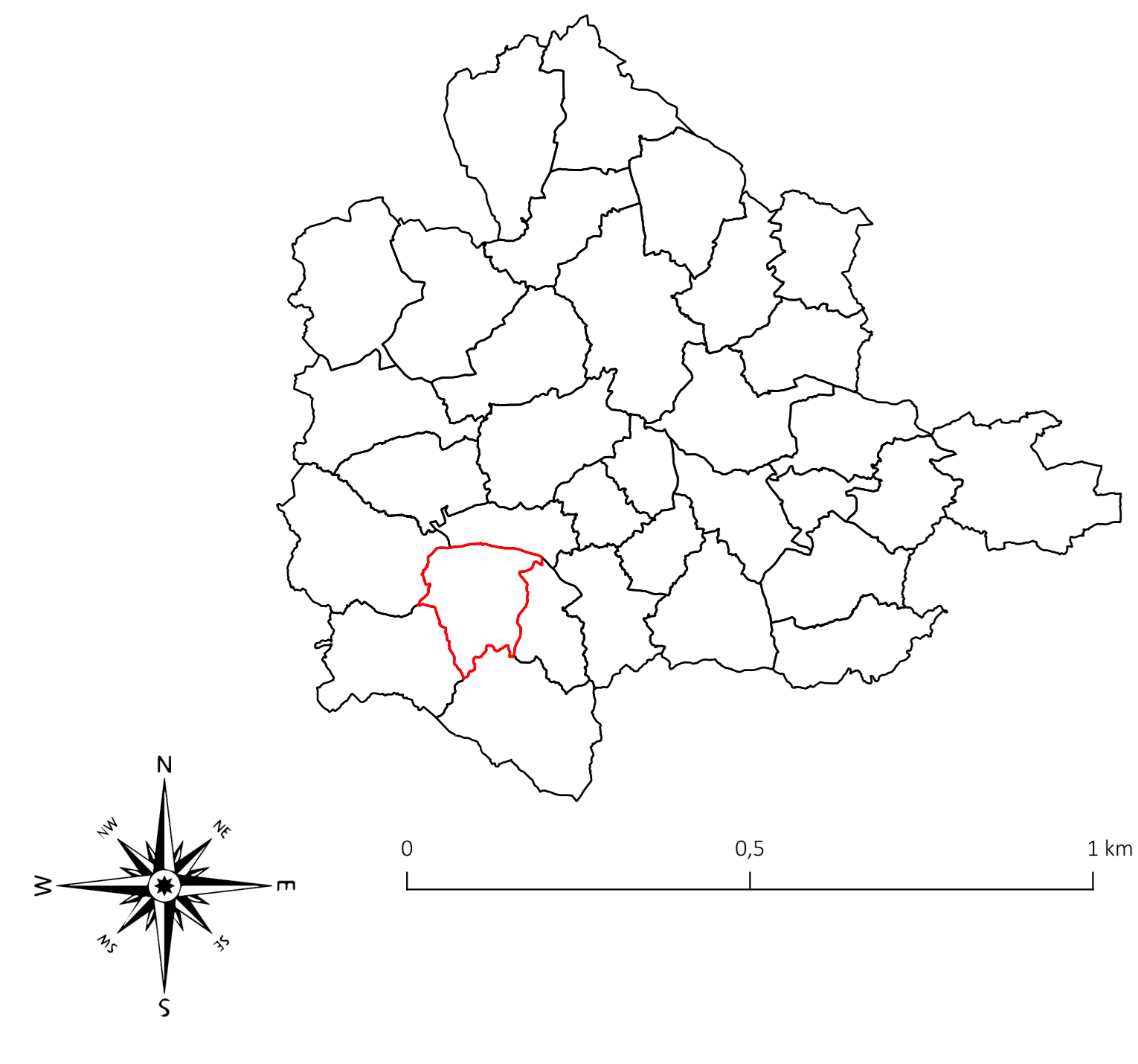
- ZONES URBAINES**
- Ua : Centres historiques denses du cœur urbain et des pôles intermédiaires
 - Uaf : Suburbs des centres historiques
 - Ub : Bourg des autres communes, villages et principaux hameaux
 - Uc1 : Secteur d'habitat collectif
 - Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
 - Ud : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Uf1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Uf2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
 - Ug : Sites accueillant des activités touristiques
 - Uh : Sites d'accueil des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- ZAuh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
 - ZAue : Zone à urbaniser à vocation Equipement
 - ZAUi : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen terme
 - ZAUs : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles
 - Apv : Secteur d'agrovallée
 - As : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
 - Asl : Dîcheage
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
 - Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs paysagers
 - Ns : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
 - Nsl : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
 - Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
 - Ntl : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
 - Nts : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- ▲ : Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Espace boisé classé
 - : Zone humide (SAGE SUDJULE)
 - : Cours d'eau
 - : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - : Secteur protégé en raison de sa richesse de sol ou du sous-sol
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfaçage)
 - : Emplacement réservé
 - : Bâtiment susceptible de changer de destination
 - : Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
 - : Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
 - : Linéaire commercial à protéger ou développer
 - : Cimetière
 - : Constructions récentes (non cadastrées)
 - : Périmètre de la Communauté de Communes
 - : Limites administratives des communes




ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Commentry



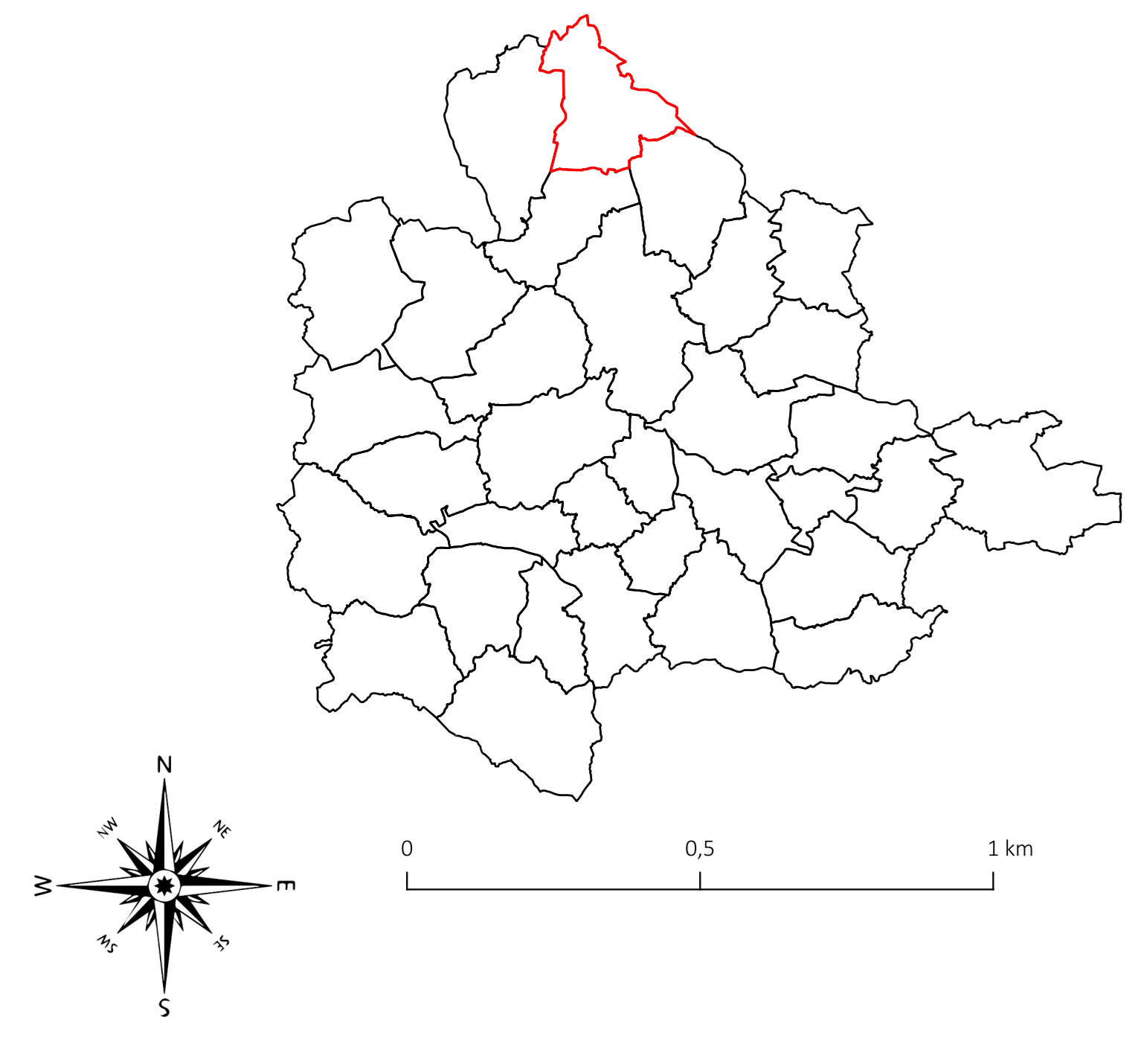
- ZONES URBAINES**
- Ua - Centres historiques denses du cœur urbain et des pôles intermédiaires
 - Uaf - Suburbs des centres historiques
 - Ub - Bourg des autres communes, villages et principal hameau
 - Uc1 - Secteur d'habitat collectif
 - Uc2 - Extensions urbaines pavillonnaires
 - Ud - Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Ue - Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Uf1 - Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Uf2 - Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
 - Ug - Sites accueillant des activités touristiques
 - Uh - Secteur d'accueil des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- Uah - Zone à urbaniser à vocation Habitat
 - Ual - Zone à urbaniser à vocation Equipement
 - Uai - Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen terme
 - Uaj - Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme
- ZONES AGRICOLES**
- A - Espaces agricoles
 - Apv - Secteur d'agrovallée
 - As - Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
 - At - Décharge
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N - Zone naturelle et forestière
 - Np - Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
 - Npv - Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
 - Ns - Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
 - Nst - Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
 - Nt - Structures touristiques (hébergement, etc.)
 - Nv - Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
 - Nvs - Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- ▲ - Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - - Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
 - - Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - - Espace boisé classé
 - - Zone humide (SAGE SUDJULE)
 - - Cours d'eau
 - - Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - - Secteur protégé en raison de la richesse de sa ou du son site
 - - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
 - - Emplacement réservé
 - - Bâtiment susceptible de changer de destination
 - - Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
 - - Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
 - - Linéaire commercial à protéger ou développer
 - - Cimetière
 - - Constructions risquées (non cadastrées)
 - - Périmètre de la Communauté de Communes
 - - Limites administratives des communes




ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Cosne-d'Allier



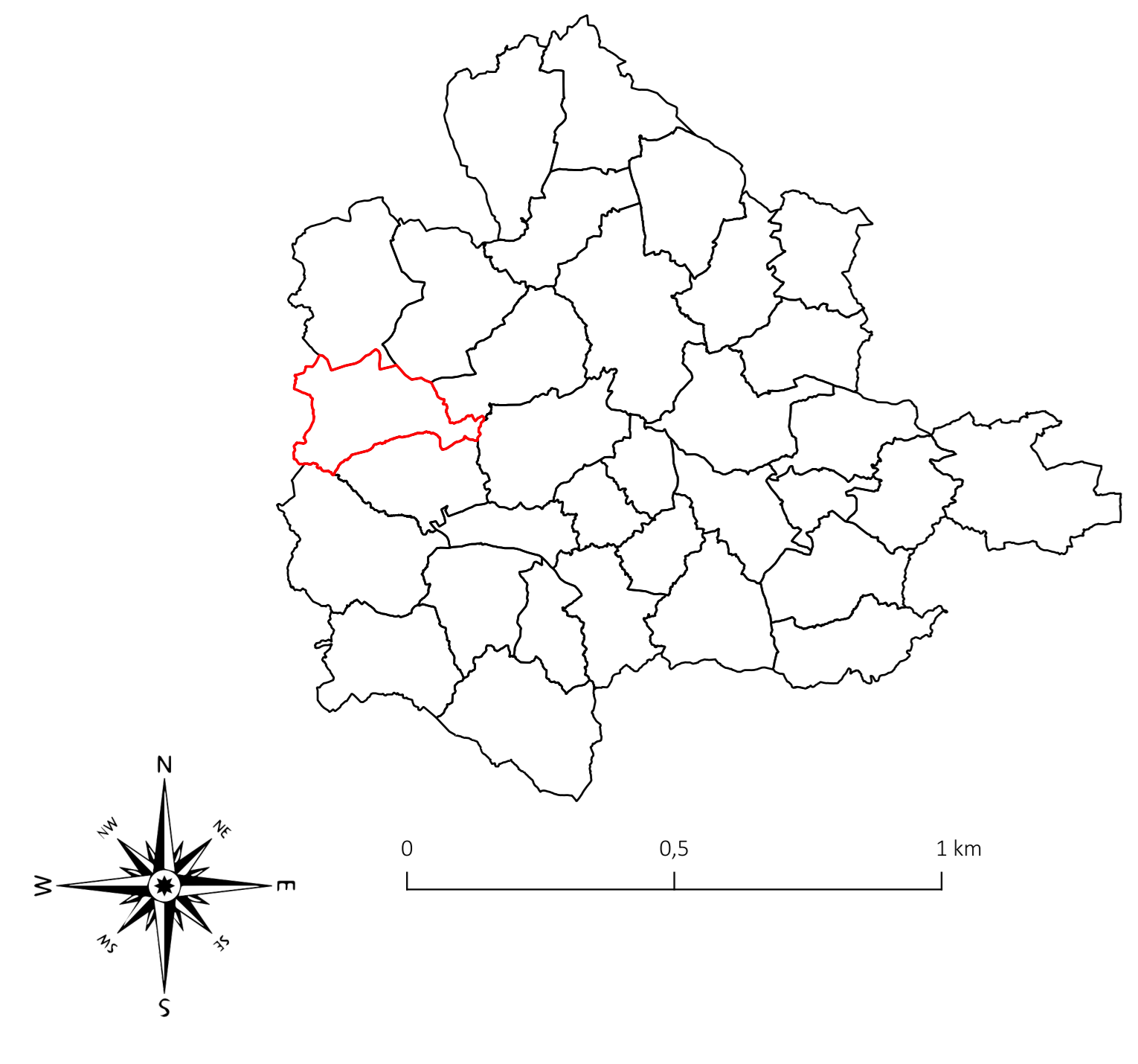
- ZONES URBAINES**
- Ua : Centres historiques denses du cœur urbain et des pôles intermédiaires
 - Uah : Soubourgs des centres historiques
 - Ub : Bourg des autres communes, villages et principaux hameaux
 - Uc1 : Secteur d'habitat collectif
 - Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
 - Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Upe : Equipements publics voire d'intérêt collectif
 - Ue1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Ue2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
 - Ut : Sites accueillant des activités touristiques
 - Ug : Secteur d'accueil des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- UAUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
 - UAUe : Zone à urbaniser à vocation Equipement
 - UAU1 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
 - UAU2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles
 - Apv : Secteur d'agrovallée
 - As : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
 - Asl : Chevaux
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
 - Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
 - Ns : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
 - Nsl : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
 - Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
 - Ntl : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
 - Nts : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- ▲ : Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Espace boisé classé
 - : Zone humide (SAGE SIOULE)
 - : Cours d'eau
 - : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - : Secteur protégé en raison de sa richesse de sol ou du sous-sol
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (patrimoine)
 - : Emplacement réservé
 - : Bâtiment susceptible de changer de destination
 - : Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
 - : Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
 - : Linéaire commercial à protéger ou développer
 - : Cimetière
 - : Constructions récentes (non cadastrées)
 - : Périmètre de la Communauté de Communes
 - : Limites administratives des communes



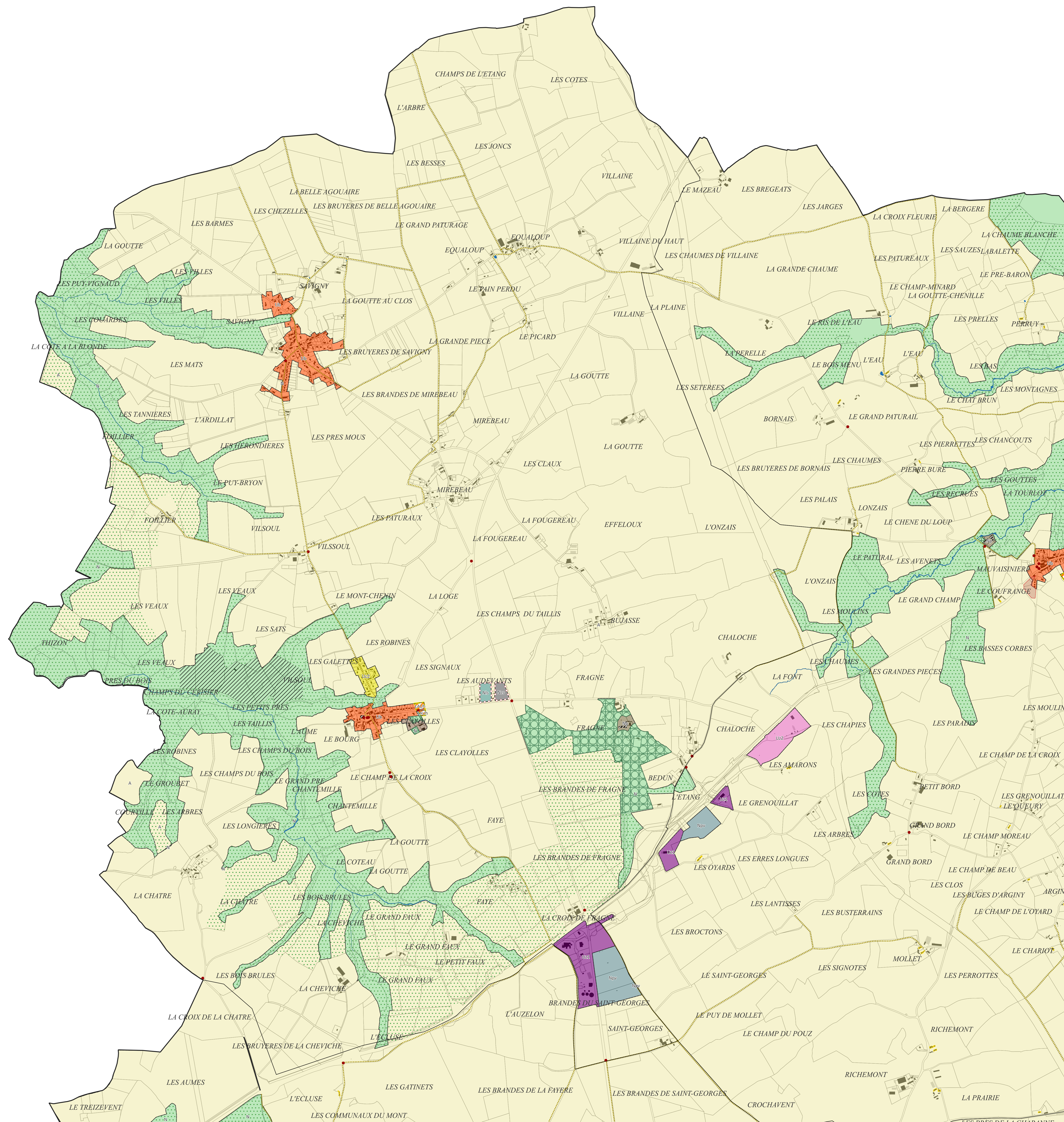
ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Saint-Angel



- ZONES URBAINES**
- Ua : Centres historiques denses du cœur urbain et des pôles intermédiaires
 - Ubf : BOURBOURG des centres historiques
 - Ub : Bourg des autres communes, villages et principaux hameaux
 - Uc1 : Secteur d'habitat collectif
 - Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
 - Ud : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Uf1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Uf2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
 - Ug : Sites accueillant des activités touristiques
 - Uh : Secteur d'accueil des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- Uah : Zone à urbaniser à vocation Habitat
 - Uai : Zone à urbaniser à vocation Equipement
 - Uai1 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen termes
 - Uai2 : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles
 - Apv : Secteur d'agroviticulture
 - As : Entreprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
 - Npv : Secteurs pouvant accueillir des parcs photovoltaïques
 - Ns : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
 - Nst : Entreprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
 - Nt : Structures touristiques (hébergement, etc.)
 - Nts : Entreprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
 - Nts : Entreprises constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- ▲ : Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Espace boisé classé
 - : Zone humide (SAGE SUDJURA)
 - : Cours d'eau
 - : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - : Secteur protégé en raison de la richesse de sa ou du sous-sol
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfaçage)
 - : Emplacement réservé
 - : Bâtiment susceptible de changer de destination
 - : Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
 - : Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
 - : Linéaire commercial à protéger ou développer
 - : Cimetière
 - : Constructions récentes (non cadastrées)
 - : Périmètre de la Communauté de Communes
 - : Limites administratives des Communes



ECHELLE : COMMUNE
COMMUNE : Verneix



- ZONES URBAINES**
- Ua : Centres historiques denses du cœur urbain et des pôles intermédiaires
 - Ubf : Suburbs des centres historiques
 - Ub : Bourg des autres communes, villages et principaux hameaux
 - Uc1 : Secteur d'habitat collectif
 - Uc2 : Extensions urbaines pavillonnaires
 - Ug : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Ue : Equipements publics et/ou d'intérêt collectif
 - Uli1 : Sites économiques accueillant des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique
 - Uli2 : Sites économiques accueillant des activités artisanales et commerciales de proximité
 - Ut : Sites accueillant des activités touristiques
 - Uv : Secteur d'accueil des gens du voyage
- ZONES A URBANISER**
- 3AUh : Zone à urbaniser à vocation Habitat
 - 3AUE : Zone à urbaniser à vocation Equipement
 - 3AUI : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à court et moyen terme
 - 3AUII : Secteurs destinés à accueillir préférentiellement des activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique, à long terme
- ZONES AGRICOLES**
- A : Espaces agricoles
 - Apv : Secteur d'agrovillainie
 - As : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités équestres de loisirs (STECAL)
 - Ad : Décharge
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Np : Grands ensembles bâtis patrimoniaux isolés
 - Npv : Secteurs pouvant accueillir des pans photovoltaïques
 - Ns : Secteurs dédiés à des activités sportives ou de loisirs
 - Nsi : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités sportives ou de loisirs (STECAL)
 - Nst : Structures touristiques (hébergement, etc.)
 - Nst : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des structures touristiques (STECAL)
 - Nst : Empires constructibles des secteurs pouvant accueillir des activités économiques isolées
- PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES**
- ▲ : Elément de paysage ponctuel à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (haies et alignements d'arbres)
 - : Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (secteurs dans lesquels les haies et les boisements sont à préserver)
 - : Espace Bois Classé
 - : Zone humide (SAGE SIOULE)
 - : Cours d'eau
 - : Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - : Secteur protégé en raison de la richesse de sol ou du sous-sol
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (surfacique)
 - : Emplacement réservé
 - : Bâtiment susceptible de changer de destination
 - : Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - : Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (ponctuel)
 - : Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
 - : Linéaire commercial à protéger ou développer
 - : Cimetière
 - : Constructions récentes (non cadastrées)
 - : Périmètre de la Communauté de Communes
 - : Limites administratives des communes

